



Convocation pour un entretien préalable.

Par **kitine 23**, le **29/07/2013** à **11:08**

Bonjour,

mon mari a reçu une convocation pour un entretien par rapport a des agissements qu'il aurait eu ce qui le conduit a envisager a son égard une sanction.Ma question est la suivante: est ce normal que le motif de la convocation ne soit pas stipulé et d'apres vous jusqu'ou peut aller cette sanction le licenciement dise t'il peut etre envisageable.Je pense que si cela avait été une faute grave cela aurait été préciser sur cette lettre et que le licenciement aurait été fait de suite ?

En attendant il va etre accompagné par une personne de l'entreprise(syndicat).Je lui ait conseillé dans un premier temps d'écouter ce qu'ils ont a lui reproché avant de se défendre. De combien de temps peut etre une mise a pied?(le maximum).

cordialement.